

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Le dix avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

**Etaient présents :** M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN, Laurence SIOHAN.

**Absent excusé :** M. René GLO représenté par M. Michel LAHUEC  
Mme Caroline GERMOND

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence SIOHAN

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour.

- Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique et de ses abords.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'INSCRIRE** cette question à l'ordre du jour.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2 - COMPTE DE GESTION 2017**

Le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Le Receveur Municipal doit être voté préalablement au compte administratif. Ce compte de gestion reprenant l'ensemble des mouvements comptables de l'année, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion 2017.

### **3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses	971 242,84 €
Recettes	1 338 214,29 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	719 493,88 €
Excédent de clôture 2017	1 086 465,33 €

#### **Section d'Investissement**

Dépenses	311 453,79 €
Recettes	303 225,22 €
Déficit d'investissement 2016 reporté	55 518,57 €
Déficit de clôture de l'exercice	63 747,14 €

#### *Restes à réaliser à reporter en 2018*

Dépenses	50 748,93 €
Recettes	0€

#### *Résultat cumulé*

Besoin de financement	114 496,07 €
-----------------------	--------------

Résultat de clôture hors restes à réaliser : 1 022 718,19 €

Résultat de clôture y compris restes à réaliser : 971 969,26 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Xavier JODOCIUS, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2017

### **4 - BUDGET 2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 1 086 465,33 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'AFFECTER** l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2017, soit 1 086 465,33 € au compte 1068.

### **5 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018**

Monsieur le Maire après avis favorable de la commission générale propose au Conseil Municipal de reconduire les taux de taxe 2017 soit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	12,16 %
Taxe foncière (bâti)	15,80 %
Taxe foncière (non bâti)	50,51 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

### **6 - BUDGET PRIMITIF 2018**

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 161 066,00 € en section de fonctionnement, et en section d'investissement il s'élève à 1 971 847,07 € en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**D'ADOPTER** le budget primitif 2018 de la Commune, tel qu'il a été présenté ci-dessus.

### **7 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET DE SES ABORDS : INDEMNITE POUR L'ELABORATION DES OFFRES.**

Le règlement de consultation, relatif à la deuxième phase du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un terrain de football synthétique et de ses abords, prévoyait l'indemnisation des candidats, à hauteur de 3 000,00 € HT au regard des prestations demandées.

La commission en charge de l'analyse des offres a estimé que les 2 offres non retenues remplissaient les conditions pour bénéficier de cette indemnisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**DE VALIDER** la possibilité d'attribuer une indemnisation de 3 000 € H.T (3 600,00 € TTC) aux candidats non retenus.

### **8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement d'un terrain de football synthétique aux normes de la Fédération Française de Football et de ses abords pour un montant estimé de 1 100 000,00€ HT (1 320 000,00 TTC).

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin d'aider la commune à financer ce projet, en complément de la subvention déjà obtenue (DETR) et de celles en cours de demande (Fédération Française de Football et Conseil départemental du Finistère).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL afin d'aider la commune à financer l'aménagement d'un terrain de football sécurisé et aux normes.

### **9 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2019**

Par tirage au sort, il convient de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année 2019.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2018095-0001, il convient de tirer 6 personnes au sort.

Sont désignés :

- ROUZES Clémentine
- GUILLIMIN Marie
- ALLANIC Jérôme
- CLEMENT Jean-Claude
- GLOUX Véronique
- QUEAU Alain

### **10 - INFORMATIONS DIVERSES**

NEANT

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,  
Michel LAHUEC

